Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_24-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_24-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-24
Objet : Représentation de la CCPBS à la SPL – Destination Pays bigouden sud (office de tourisme communautaire)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

La gouvernance de la SPL :

La SPL Destination Pays bigouden sud est composée de 13 actionnaires :

La CCPBS et les 12 communes de son territoire.

L'assemblée générale (AG) a pour rôle d'approuver les comptes à la fin de chaque exercice, de modifier les statuts si besoin, de renouveler les administrateurs.

L'AG se réunit au moins une fois par an et est composée d'un représentant de la CCPBS et d'un élu par commune.

La SPL est administrée par un conseil d'administration (CA) pour définir les orientations stratégiques. Les administrateurs désignent leur président et nomment le directeur général.

Le droit des sociétés permet également la présence d'administrateurs non-actionnaires, qui ont également voix délibérative.

Le CA qui se réunit à minima 3 fois par an est composé de 15 administrateurs :

- 12 administrateurs (10 CCPBS et 2 communes ; en respectant que les 12 communes soient bien représentées) ;
- 3 représentants des socio-professionnels issus du conseil consultatif.

En application du premier alinéa de l'article R.133-19-1 du Code du tourisme, les professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire des actionnaires de la SPL seront également représentés au sein d'un comité technique dénommé conseil consultatif, chargé de formuler des avis aux administrateurs.

Ce conseil consultatif, composé de 24 membres, comprend les 12 élus des communes et 12 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme.

Le conseil est consulté, avant toute réunion du conseil d'administration, sur les projets de délibération intéressant la promotion, l'accueil et le développement touristiques, à l'exclusion des questions relatives à l'organisation interne de la SPL.

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner les représentants de la CCPBS auprès de la SPL Destination Pays bigouden sud ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_24-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-24
Objet : Représentation de la CCPBS à la SPL – Destination Pays bigouden sud (office de tourisme communautaire)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne les 10 élus dont le président, pour représenter la CCPBS au conseil d'administration de la SPL Destination Pays bigouden sud :

Stéphane LE DOARÉ
Jean-Luc TANNEAU
Sylvain COSNARD
Sonia BORDET
Loïc LE FUR
Éric JOUSSEAUME
Christian LOUSSOUARN
Jean-Daniel MAO
Nathalie CARROT-TANNEAU
Didier LE BLEIS

- dit que les communes de PENMARC'H et PLOMEUR désigneront leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

- désigne Stéphane LE DOARÉ en tant que représentant de la CCPBS à l'assemblée générale de la SPL Destination Pays bigouden sud.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)